

PROCÈS-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 Novembre 2002

N° EFR-19-003608

Valable 5 ans à compter du 09 Octobre 2019

Demandeur	MERMET SAS 58 Chemin du Mont Maurin 38630 LES AVENIERES VEYRINS-THUELLIN France
Référence commerciale	NATURA™
Description sommaire	Le produit est composé de : - Fil de verre de masse surfacique 0,137 kg/m ² - PVC ignifugé dans la masse et de masse surfacique 0,243 kg/m ²
Masse surfacique	380 g/m ² ± 5%
Épaisseur	0,52 mm ± 5%
Coloris	Tous coloris
Utilisation	Store pour protection solaire - Application intérieure

Nature des essais :

- **NF P 92-507 (2004)** : Sécurité contre l'incendie - Bâtiment - Matériaux d'aménagement - Classement selon leur réaction au feu
- **NF P 92-503 (1995)** : Essais de réaction au feu des matériaux - Essai au brûleur électrique applicable aux matériaux souples

Classement :

M2

Valable pour toute application pour laquelle le produit n'est pas soumis au marquage CE

Durabilité du classement (NF P 92-512 : 1986) : Non limitée à priori

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais n°EFR-19-BE-003608 du 11 Octobre 2019.

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Efectis France est agréée pour les essais de réaction au feu selon l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 5 février 1959.

Les Avenières Veyrins-Thuellin, le 11 octobre 2019

17/10/2019

17/10/2019

X

Charlotte
SIEMONEIT

X

Pierre-Olivier
WILLAY

Ingénieur Chargé d'affaire
Signé par : SIEMONEIT Charlotte

Chef du Service Essais "Réaction au Feu"
Signé par : Pierre-Olivier WILLAY